

Énergies renouvelables : concours EnR 21

Lancée le 5 février par la technopole de Cherbourg, la 1^{re} édition du prix **EnR 21** (pour énergies renouvelables et Agenda 21) a rendu son verdict jeudi dans les locaux de l'UT. Ce concours national récompensait les meilleurs projets d'innovation et de création d'entreprise dans le domaine des énergies renouvelables pour l'industrie et le bâtiment. « **Pourquoi ce concours ?**, s'est interrogé Bernard Cauvin, coprésident de la technopole. **Parce que le Cotentin est une terre d'énergies. On peut être un fervent partisan du nucléaire et se battre pour le développement des énergies renouvelables.** » Le jury, composé d'industriels et présidé par Pascal Corté, délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), a distingué l'équipe d'ingénieurs parisiens Amoes. Ces diplômés

de l'Ecole centrale ont conçu une chaudière à bois productrice d'électricité performante. « **Avec cette innovation, nous voulons développer des bâtiments labellisés Energie positive, qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre** », prévoit Damien Lambert, l'un des cerveaux du projet. Basée sur le principe de la micro-cogénération, la production simultanée d'électricité et de chaleur, cette technologie doit permettre de construire des bâtiments propres, en utilisant le bois comme matière première.